

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
RÉGION GRAND EST ET DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
PÔLE GESTION FISCALE
Division de la Fiscalité des Professionnels
4 Place de la République – CS 51002
67070 STRASBOURG CEDEX

Strasbourg, le 29 août 2017

Reçu le

05 SEP. 2017

Mairie de
GRIESHEIM-PRÈS-MOLSHEIM

Affaire suivie par Michel FEIGENBRÜGEL
michel.feigenbrugel@dgifp.finances.gouv.fr
☎ 03 88 25 37 90

Monsieur le Maire,

Je vous informe qu'à compter du 1^{er} septembre 2017, le *SIE de Molsheim* ne délivrera plus de quitus automobiles aux particuliers (1).

Dans le cadre de la mise en place de l'accueil personnalisé sur rendez-vous, les usagers pourront en obtenir la délivrance auprès du *SIP-SIE de Selestat*.

La prise de rendez-vous est possible par téléphone au **03 88 58 89 89** ou de préférence via le compte personnel de l'utilisateur sur www.impots.gouv.fr

Afin d'assurer la meilleure information du public, je vous remercie de bien vouloir relayer cette information auprès de vos administrés.

Restant à votre disposition pour toute question relative à ce courrier, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

L'Administrateur général des Finances publiques
Région Grand Est et département du Bas-Rhin

Monsieur Christophe FRIEDRICH
Maire de Griesheim-près-Molsheim
Mairie
Place du Tilleul
67870 GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM



Bernard HOUTEER

(1) Les certificats d'acquisition de véhicules dans un autre État membre de l'UE, appelés « quitus automobiles » (formulaires 1993 PART), sont nécessaires aux particuliers avant l'immatriculation à la préfecture (une prise de rendez-vous est nécessaire).